

Les apprentis dans la fonction publique territoriale en 2020 : effectifs, profil sociodémographique et emploi selon le type de collectivité

Au 31 décembre 2020, les effectifs d'apprentis dans la fonction publique territoriale (FPT) s'élèvent à 12 100. Logiquement, les apprentis sont plus jeunes que les autres agents des collectivités. Parallèlement, ce sont moins souvent des femmes, avec un taux de féminisation de 51%, relativement stable dans le temps, contre 61% dans le reste des effectifs territoriaux. Leur répartition au sein des différents types de collectivité est proche de celle du reste des effectifs de la FPT. Néanmoins, les agents en apprentissage sont relativement plus nombreux dans les communes et les métropoles. Après avoir décliné entre 2013 et 2017, les effectifs d'apprentis se stabilisent depuis 2018.

L'apprentissage permet, au cours d'une période donnée, de suivre à la fois une formation théorique et d'occuper un poste de travail en vue de l'obtention d'un diplôme. Les diplômes préparés dans le cadre de l'apprentissage sont des diplômes de niveau I à V, soit du niveau CAP à celui de master (ou équivalent), plus haut grade universitaire après le doctorat.

Au 31 décembre 2020, dans la fonction publique territoriale (FPT), on dénombre 12 100 postes d'apprentis sur un total de 1 961 700 agents territoriaux (0,6 %).

Les apprentis, une population jeune et moins féminisée que le restant des agents territoriaux

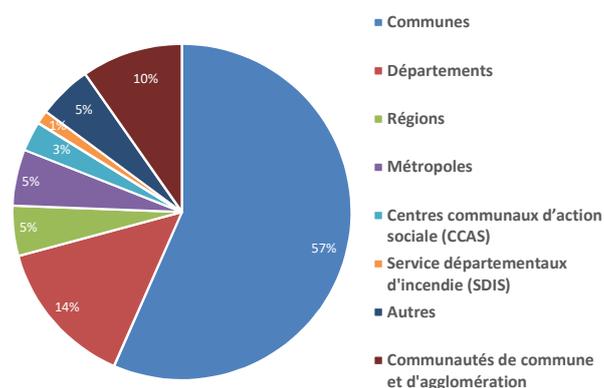
Le contrat d'apprentissage s'adresse en principe aux jeunes de 16 à 29 ans révolus. Il est toutefois possible de conclure un contrat d'apprentissage, au-delà de 30 ans, en qualité de travailleur handicapé, de sportif de haut niveau ou lorsqu'un projet de création ou de reprise d'entreprise nécessite le diplôme préparé mais aussi à partir de 15 ans sous certaines conditions. Au 31 décembre 2020, l'âge moyen des apprentis de la FPT s'élève à 21,5 ans¹. Les femmes sont en moyenne plus âgées que les hommes, avec un âge respectif de 22,1 ans contre 20,9 ans, soit un peu plus d'un an d'écart. Les apprentis constituent

une population, à parité presque parfaite, mais néanmoins moins féminisée que le restant des agents territoriaux : 51 % du personnel en apprentissage est féminin en 2020, alors que c'est le cas de 61 % des autres agents territoriaux.

Les apprentis davantage présents dans les communes et métropoles

La représentativité des apprentis par type de collectivité locale est proche de celles des autres agents territoriaux à quelques exceptions près.

Figure 1 - Répartition des apprentis par type de collectivité en 2020



Champ : Apprentis de la fonction publique territoriale situés en métropole ou DOM (hors Mayotte) au 31 décembre 2020.

Source : SIASP, INSEE. Traitement DGCL-DESL.

La majorité des apprentis (57 %) travaillent dans les communes (cf. figure 1), avec une surreprésentation de plus de 4 points vis-à-vis des autres agents (52 %) (cf. figure 2) ; cela est

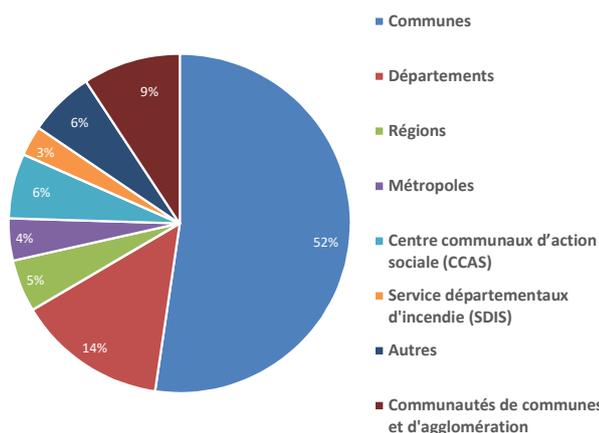
¹ Le niveau de diplôme préparé est susceptible de jouer un rôle dans cet écart.

principalement dû à la Ville de Paris (qui emploie 6% des apprentis de la FPT).

Les apprentis sont également comparativement aux autres agents de la FPT, plus nombreux d'un peu plus d'un point, dans les métropoles.

A l'inverse, il y a une sous-représentation de 2 et 3 points, respectivement dans les Services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) et les Centres communaux d'action sociale (CCAS).

Figure 2 - Répartition des agents territoriaux (hors apprentis) par type de collectivité



Champ : Agents (hors apprentis ou bénéficiaires de contrats aidés) de la fonction publique territoriale, situés en métropole ou DOM (hors Mayotte) au 31 décembre 2020.

Source : SIASP, INSEE. Traitement DGCL-DESL.

Une population d'apprentis en baisse jusqu'à 2017 et relativement stable depuis 2018, avec une répartition sexuée à parité

L'évolution du nombre d'apprentis entre 2013 et 2020 se distingue par deux périodes (cf. figure 3).

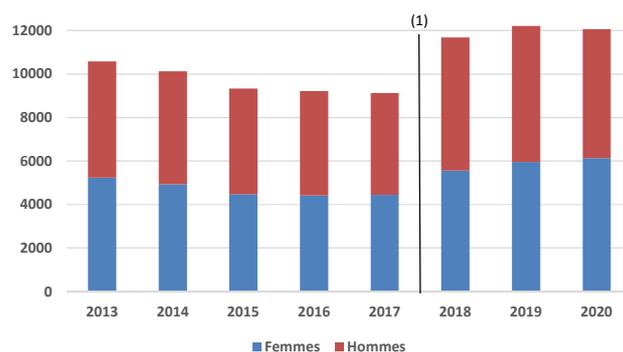
De 2013 à 2017, les effectifs d'apprentis sont tendanciellement en baisse constante avec une perte de près de 2 000 apprentis sur la période.

Le fort accroissement entre 2017 et 2018 (+ 28 %) est essentiellement dû à un changement méthodologique opéré à partir de l'année 2018 dans la construction de la base de données utilisée (Siasp).

Ensuite, entre 2018 et 2020, le nombre d'apprentis est globalement stable. Le faible recul du nombre d'apprentis entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020 (- 1 %) semble montrer que la Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le nombre d'apprentis recrutés en 2020.

Pour en savoir plus sur les caractéristiques sexuées des apprentis, dont le niveau d'étude, dans la fonction publique : les fiches thématiques 2.9 du dernier rapport annuel de la fonction publique de la DGAFP : <https://www.fonction-publique.gouv.fr/rapport-annuel-2021-faits-et-chiffres-fiches-thematiques-excel>

Figure 3 - Evolution du nombre d'hommes et de femmes parmi les apprentis de la FPT entre 2013 et 2020



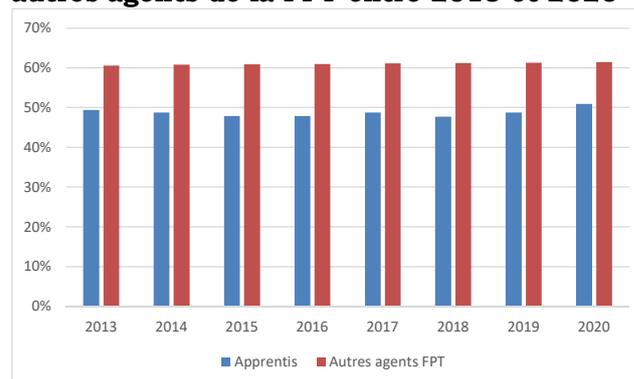
Champ : Apprentis de la fonction publique territoriale situés en métropole ou DOM (hors Mayotte) au 31 décembre 2020.

Source : SIASP, INSEE. Traitement DGCL-DESL.

(1) Changement méthodologique dans le calcul des apprentis

L'écart de dix points observés en 2020 entre la part des femmes parmi les apprentis et celle parmi les autres agents de la FPT était plus élevé de deux points en 2013 (cf. figure 4).

Figure 4 - Evolution de la proportion de femmes parmi les apprentis et celle parmi les autres agents de la FPT entre 2013 et 2020



Champ : Agents de la fonction publique territoriale situés en métropole ou DOM (hors Mayotte) au 31 décembre 2020.

Source : SIASP, INSEE. Traitement DGCL-DESL.

Toutefois, l'écart entre la part des femmes parmi les apprentis (48 % à 49 %) et celle au sein des autres agents (61 %) est resté assez stable entre 2013 et 2019.

C'est donc seulement en 2020 que cet écart se réduit d'environ deux points avec une part des femmes parmi les apprentis de 51 %, alors que la part des femmes parmi les autres agents de la FPT reste à 61 %. Mais, il est encore trop tôt pour savoir si cela correspond à un début de féminisation dans le recrutement des apprentis ou si c'est un phénomène conjoncturel en 2020.

Ministère délégué en charge des collectivités territoriales
Direction Générale des Collectivités Locales

2, Place des Saussaies – 75800 PARIS Cedex 08 – Téléphone : 01 40 07 68 29 – Télécopie : 01 49 27 34 29
Directeur de la publication : Stanislas BOURRON